

Bruxelles, le 20 octobre 09

**Question écrite de Fatiha SAIDI, Députée ó Groupe PS à Monsieur Christos  
DOULKERIDIS, Secrétaire d'État en charge du Logement**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le parc de logements sociaux a été réparti en 5 catégories dans lesquelles on distingue :

- Le logement standard, sans aucune spécificité particulière,
- Le logement accessible qui offre une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Le logement visitable qui permet l'accès aux pièces de séjours et aux toilettes aux personnes en chaise roulante,
- Le logement réservé à l'usage des personnes handicapées qui permet aux personnes à mobilité réduite et à celles se déplaçant en chaise roulante d'y circuler librement et d'y vivre en toute autonomie,
- Le logement réservé avec service d'aide aux activités de la vie journalière (AVJ) qui permet aux personnes handicapées de bénéficier d'un service AVJ

En principe, les sociétés immobilières devaient effectuer un inventaire de tous ces logements dédiés aux personnes à mobilité réduite.

- Pourriez-vous me renseigner quant à l'existence de ce cadastre ?
- Est-il régulièrement mis à jour ?
- Pouvez-vous m'informer pour chacune des catégories précitées et pour chacune de nos SISF du nombre de logements disponibles ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Fatiha SAIDI